



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

Nature Québec
sensible à tous les milieux



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Consultation sur la création d'aires protégées : des organismes environnementaux s'unissent pour la conservation au Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 16 avril 2013 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), la Société pour la Nature et les Parcs (SNAP Québec) et Nature Québec invitent la population et les intervenants du Bas-Saint-Laurent et du reste du Québec à s'exprimer en grand nombre dans le cadre de la consultation publique en cours sur les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. Pour faciliter la participation et alimenter la réflexion, ces trois organismes environnementaux ont élaboré conjointement une série de recommandations prioritaires.

L'établissement de nouvelles aires protégées est essentiel afin de protéger un échantillon représentatif de la biodiversité face aux pressions grandissantes qu'elle subit (changements climatiques, exploitations des ressources naturelles, etc.). Le Québec s'est engagé à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015. La région du Bas-Saint-Laurent accuse un grand retard avec seulement 4,5 % de sa superficie terrestre sous protection.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT), qui relève de la Conférence régionale des élus (CRÉ), propose 7 territoires d'intérêt pour bonifier le réseau d'aires protégées en terres publiques. Ces territoires porteraient à 7,4 % le pourcentage d'aires protégées dans la partie terrestre du Bas-Saint-Laurent (www.crebsl.org/ap).

Recommandations du CREBSL, de la SNAP Québec et de Nature Québec

Premièrement, les trois organismes demandent au minimum et sans délai la protection de l'ensemble des 7 territoires d'intérêt, afin de doter la région de noyaux de conservation représentatifs et de grande superficie dont l'intégrité serait assurée par le statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique (UICN catégorie III). « Ces noyaux de conservation ont été déterminés en fonction des carences écologiques. Ils constituent l'épine dorsale, la base du réseau régional d'aires protégées. Le statut de réserve de biodiversité protégera ces joyaux de l'exploitation industrielle des ressources. » explique Luce Balthazar, directrice générale du CREBSL.

Deuxièmement, ils demandent que des engagements soient pris régionalement pour porter le niveau de protection à 12 % du territoire terrestre du Bas-Saint-Laurent d'ici 2015. « La protection de 7,4 % du territoire est encore loin de ce qui est nécessaire pour maintenir la biodiversité de la région. Une cible de 12 % permettrait de protéger de nombreux points chauds de biodiversité » indique M. Patrick Nadeau, directeur général de la SNAP Québec. L'atteinte de cet objectif permettra de combler les carences écologiques qui persistent en milieu forestier, humide, ou côtier, tant en territoire public que privé, en plus de protéger les éléments rares de la biodiversité de la région (espèces menacées ou vulnérables, etc.) et d'augmenter la connectivité écologique entre les aires protégées.

Troisièmement, le CREBSL, la SNAP Québec et Nature Québec demandent aux instances régionales de mettre en place une stratégie régionale de mise en valeur des aires protégées afin de développer leur plein potentiel récréotouristique. « Les aires protégées sont trop souvent perçues à tort comme des cloches de verre. Pourtant, le statut de réserve de biodiversité permet le maintien des activités récréatives comme la chasse et la pêche et peut soutenir la mise en place d'initiatives récréotouristiques. Il y a donc une opportunité unique à saisir pour le développement de la région. » mentionne Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

Le Conseil de l'environnement, la SNAP Québec et Nature Québec unissent leur voix pour inciter une grande quantité et diversité de personnes et d'organismes à s'exprimer sur cet enjeu majeur dans l'histoire environnementale de la région du Bas-Saint-Laurent. Pour faciliter la participation de tous, un [modèle de lettre d'appui](#) est disponible en annexe et sur le site www.crebsl.com.

À propos de la consultation

Les consultations pour la création d'aires protégées sont en cours jusqu'en mai. Le public et les intervenants sont invités à prendre connaissance de la documentation www.crebsl.org/ap et ensuite à transmettre des commentaires par écrit jusqu'au 10 mai. Il est possible de présenter verbalement son mémoire aux séances suivantes :

- **Rimouski**, 25 avril 13:30 à 21:00 , Hôtel Rimouski – Salle St-Barnabé, 225 Boulevard René LePage Est, Rimouski
- **Matane**, 2 mai 13:30 à 21:00, Riôtel – Salle St-Jérôme, 250 Avenue du Phare Est, Matane
- **Amqui**, 3 mai 13:30 à 21:00, Sélectôtel - Salle Amqui (Salle de TGIRT sur le côté), 340, boul. St-Benoît Ouest, Amqui
- **Saint-Pascal**, 9 mai 13:30 à 21:00, Centre communautaire Robert-Côté - Salle communautaire Alphonse Desjardins, 470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal

Pour s'informer, consulter le calendrier, réserver une plage horaire ou déposer d'un avis, le public peut s'adresser à la CRÉ BSL, au www.crebsl.org/ap .

-30-

Source et information : Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Patrick Morin, agent de développement
Téléphone : 418 721-5711 | Cellulaire : 418 732-9137
crebsl_pm@globetrotter.net

Société pour la Nature et les Parcs (SNAP Québec)
Guillaume Peterson St-Laurent, chargé de projet en conservation
Téléphone : 514 708-3085
gpeterson@snapqc.org

Nature Québec
Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations
Téléphone : 418 648-2104 poste 2074 | Cellulaire : 418 931-1131
communications@naturequebec.org